



## Temps de parole et participation de haut niveau

Les séances plénières du CSA sont l'occasion d'un dialogue et d'échanges constructifs entre les parties prenantes et offrent notamment aux chefs de délégation la possibilité de prononcer leur déclaration officielle lors de la séance plénière d'ouverture ou, s'ils préfèrent, de la présenter par écrit. Les délégués sont priés de faire des interventions succinctes (trois minutes au maximum, à l'exception des déclarations prononcées par un ministre, par le chef d'un groupe ou au nom d'un groupe régional) et en rapport avec le point examiné. Il n'est pas prévu que de longues déclarations formelles soient prononcées, mais les présentations dont la longueur dépasse les délais impartis peuvent être diffusées par voie électronique par le secrétariat du CSA et publiées sur le site web public de celui-ci. Un système de feux de signalisation aidera les délégués à gérer le temps qui leur est attribué.

Il est demandé à tous les délégués d'envoyer leur déclaration par courrier électronique à l'adresse [cfs@fao.org](mailto:cfs@fao.org), au moins une heure avant la séance concernée, pour que les interprètes puissent en prendre connaissance et aux fins de son interprétation dans les six langues officielles de la FAO, ainsi que de sa publication (en langue originale) dans la section prévue à cet effet sur la page web de la [51<sup>e</sup> session du CSA](#).

Dans l'éventualité où la délégation d'un État membre compterait dans ses rangs des personnalités de haut rang (ministre, vice-ministre, secrétaire d'État ou fonctions équivalentes), elle est priée d'en informer le secrétariat, qui accordera à ce chef de délégation un rang de priorité sur la liste des orateurs.

## I. QUESTIONS RELATIVES À L'ORGANISATION

- a) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier (pour décision)
- b) Composition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (pour information)
- c) Composition du Comité de rédaction (pour décision)

### Documents de travail:

- CFS 2023/51/1/Rev.2 – Ordre du jour provisoire de la 51<sup>e</sup> session du CSA (le présent document)
- CFS 2023/51/Inf.1/Rev.1 – Calendrier provisoire de la 51<sup>e</sup> session du CSA
- CFS 2023/51/Inf.2 – Guide de la 51<sup>e</sup> session du CSA
- CFS 2023/51/Inf.4 – Composition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale
- CFS 2023/51/2/Rev.1 – Guide relatif à l'élaboration du rapport final de la 51<sup>e</sup> session du CSA

## DÉBAT MINISTÉRIEL

## II. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DE HAUT NIVEAU (pour information)

Déclarations liminaires prononcées par les personnes suivantes ou leurs délégués (les déclarations seront publiées sur la page web où seront regroupés les documents de la 51<sup>e</sup> session du CSA):

- le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU);
- le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
- le Président du Fonds international de développement agricole (FIDA);
- la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM);

- le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies;
- la Présidente du Conseil économique et social des Nations Unies;
- le Président du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN);
- le Président du CSA.

### **III. RENFORCEMENT DE L'ACTION COORDONNÉE FACE À LA CRISE ALIMENTAIRE – L'ÉTAT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION DANS LE MONDE 2023 (pour information et examen)**

- a) Présentation du rapport intitulé *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023* et débat sur l'action coordonnée face à la crise alimentaire mondiale.
- b) Débat de haut niveau sur l'action coordonnée face à la crise alimentaire et sur la transformation des systèmes alimentaires aux fins de la sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi que de la concrétisation du droit à une alimentation adéquate, notamment en ce qui concerne les aspects suivants: la nécessité d'intensifier les interventions humanitaires, l'aide aux petits exploitants et aux agriculteurs familiaux, la stabilisation des prix et des marchés des denrées alimentaires, le rôle central du commerce, l'amélioration des systèmes de protection sociale tenant compte de la nutrition et les solutions permettant de doter les pays des ressources financières requises. La session sera l'occasion d'entendre la voix des personnes les plus touchées ainsi que les déclarations des délégués.

#### Documents de travail:

- CFS 2023/51/Inf.15 – *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023*

### **IV. DIALOGUES SUR LES LIENS AVEC D'AUTRES PROCESSUS MONDIAUX (pour information et examen)**

- a) Sommet de 2023 sur les objectifs de développement durable et Sommet de l'avenir de 2024;
- b) Sécurité alimentaire et changement climatique: «Conférence des Parties: de Charm el-Cheikh à Dubai»;
- c) Quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15): le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;
- d) Bilan 2023 de la suite donnée au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires: progrès concernant les stratégies nationales.

### **V. AUTONOMISER LES FEMMES ET LES FILLES ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES GENRES: ADOPTION ET APPLICATION EFFECTIVE DES DIRECTIVES VOLONTAIRES DU CSA SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION (pour décision)**

La version définitive des Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition est l'aboutissement d'un processus de négociation multipartite inclusif mené au sein d'un groupe de

travail à composition non limitée. Elle sera présentée au CSA réuni en séance plénière, pour examen et adoption. La session sera également l'occasion d'analyser certains des éléments les plus saillants du projet de texte et les possibilités de faire progresser et d'accélérer l'application effective des Directives volontaires aux niveaux mondial, régional, national et local.

Documents de travail:

- CFS 2023/51/3 – Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition
- CFS 2023/51/4/Rev.1 – Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition – Projet de décision

**VI. METTRE À PROFIT LES DONNÉES POUR FAIRE PROGRESSER LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION: ADOPTION ET APPLICATION EFFECTIVE DES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE SUR LE RENFORCEMENT DE LA COLLECTE ET DE L'UTILISATION DES DONNÉES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET À LA NUTRITION ET DES OUTILS D'ANALYSE Y AFFÉRENTS (pour décision)**

La version définitive des Recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition et des outils d'analyse y afférents aux fins de l'amélioration de la prise de décisions à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale est l'aboutissement d'un processus de négociation multipartite inclusif mené au sein d'un groupe de travail à composition non limitée. Elle sera présentée au CSA réuni en séance plénière, pour examen et adoption. La séance sera également l'occasion d'analyser le processus de négociation dans son ensemble, certains des éléments les plus saillants du projet de texte et les possibilités de faire progresser et d'accélérer l'application effective des Recommandations de politique générale aux niveaux mondial, régional, national et local.

Documents de travail:

- CFS 2023/51/5 et CFS 2023/51/Corr.1 (espagnol et français seulement) – Recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition et des outils d'analyse y afférents aux fins de l'amélioration de la prise de décisions à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale
- CFS 2023/51/6 – Recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition et des outils d'analyse y afférents aux fins de l'amélioration de la prise de décisions à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale – Projet de décision

## DÉBAT DE HAUT NIVEAU

### **VII. ORIENTATION STRATÉGIQUE DU CSA À L'HORIZON 2030: PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL 2024-2027 (pour décision)**

Le Comité adoptera et lancera son Programme de travail pluriannuel 2024-2024, document stratégique dans lequel il définit ses objectifs, les résultats attendus et les moyens de les obtenir, et explique leur pertinence au regard des ODD.

#### Documents de travail:

- CFS 2023/51/7 – Programme de travail pluriannuel du CSA 2024-2027
- CFS 2023/51/8 – Programme de travail pluriannuel du CSA 2024-2027 – Projet de décision
- CFS 2023/51/Inf.16 – Rapport intérimaire annuel du CSA 2023

### **VIII. S'INTÉRESSER AUX MULTIPLES DIMENSIONS DES INÉGALITÉS: RÉDUCTION DES INÉGALITÉS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION (pour examen)**

- a) Présentation du rapport du HLPE-FSN sur la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- b) Observations et contributions des parties prenantes du CSA sur le contenu du rapport dans la perspective du processus de convergence des politiques du CSA sur la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

#### Documents de travail:

- CFS 2023/51/9 – Réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition – Projet de conclusions
- CFS 2023/51/Inf.17 – Rapport du HLPE-FSN sur la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (2023)

### **IX. RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA SUITE DONNÉE À LA DEUXIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION (CIN2), Y COMPRIS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LA NUTRITION (pour information et examen)**

Le quatrième rapport intérimaire sur la suite donnée à la CIN2 sera présenté par la FAO et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

#### Documents de travail:

- CFS 2023/51/10 – Rapport intérimaire sur la suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), y compris la mise en œuvre de la décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition – Projet de conclusions
- CFS 2023/51/Inf.18 – Rapport intérimaire sur la suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, y compris la mise en œuvre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition

## **X. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU CSA SUR L'INSTABILITÉ DES PRIX ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SUR LA PROTECTION SOCIALE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION (pour examen)**

Le Comité examinera l'utilisation et l'application des recommandations de politique générale ci-après, conformément au Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA (CFS 2016/43/7), approuvé lors de la 43<sup>e</sup> session du Comité:

- a) Instabilité des prix et sécurité alimentaire (2011);
- b) Protection sociale pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2012).

### Documents de travail:

- CFS 2023/51/Inf.19 – Suivi des recommandations de politique générale du CSA sur l'instabilité des prix et la sécurité alimentaire et sur la protection sociale pour la sécurité alimentaire et la nutrition: analyse, par le secrétariat, des contributions reçues
- CFS 2023/51/Inf.20 – Recommandations de politique générale du CSA sur l'instabilité des prix et la sécurité alimentaire, adoptées par le Comité à sa 37<sup>e</sup> session, en 2011
- CFS 2023/51/Inf.21 – Recommandations de politique générale du CSA sur la protection sociale pour la sécurité alimentaire et la nutrition, adoptées par le Comité à sa 39<sup>e</sup> session, en 2012

## **XI. AUTRES QUESTIONS**

- a) Modalités d'un mécanisme de fondations philanthropiques pour les relations avec le CSA (pour information)
- b) Date de la 52<sup>e</sup> session du CSA (pour décision)
- c) Élection du Président, des membres du Bureau et des suppléants (pour décision)
- d) Adoption du rapport final (pour décision)

### Documents de travail:

- CFS 2023/51/Inf.22 – Proposition relative aux modalités d'un mécanisme de fondations philanthropiques pour les relations avec le CSA
- CFS 2023/51/Inf.23 – Élection du Président du CSA